



# AJOS INFOS



Lettre d'information de l'Association des Jardins Ouvriers de Sélestat

N°25 février 2011



## Dates à retenir ...

**26 mars** : Montage des compteurs individuels.  
Laissez libre l'accès à votre parcelle .

**6 mai à 20 h** : Assemblée Générale annuelle à la salle Ste Barbe, pour vous accueillir nombreux.

**14 mai** : Ouverture de la buvette sur le site du Galgenfeld.  
Nous organiserons un barbecue à cette occasion.

**21 mai** : 1<sup>ère</sup> visite des terrains par le C.A.

**25 juin, 30 juillet et 27 août** : Concours « Fleurs, fruits et légumes du jardin ».

**Fin juillet - début août** : Concours des plus beaux jardins.

## Cotisation annuelle maintenue, mais droit de fermage en augmentation ...

Le montant de la cotisation annuelle, voté par l'A.G. d'avril 2010 est maintenu à 12€. Acquitté par les membres disposant d'un jardin, le droit de fermage 2011 est majoré. Il permet de financer le fonctionnement de l'association (entretien et aménagement des terrains, gestion des réseaux d'eau, organisation des concours et de l'Assemblée Générale ...).

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	Moins 4 ares	4 ares et plus
Site du Galgenfeld	21,00€	35,00€
Site du Giessen	18,00€	29,00€
Site de la Ruchertsmatt	21,00€	

## L'eau : 49 compteurs d'eau à changer ...



Peu de jardiniers protègent les compteurs d'eau du gel et des rayons ardents du soleil. Aussi, les gelées des 22 et 23 octobre derniers ont détruit 44 compteurs sur les 49 compteurs que nous devons changer.

Ces négligences entraînent des dépenses conséquentes pour amener l'eau dans chaque jardin. Aussi, afin de financer ces remplacements de compteurs, le Conseil d'Administration a décidé de requalifier les « frais divers » apparaissant sur la facture d'eau en « frais d'accès au réseau » et d'en fixer le montant à 10€ en 2011.

D'autre part, l'alimentation en eau sera dorénavant coupée à la mi-octobre, et une vigilance gel est mise en place afin de couper les réseaux si des températures inférieures à 4°C sont annoncées par Météo-France, que ce soit au printemps ou à l'automne.

Nous vous rappelons que pour contenir ces frais, il est indispensable de protéger les compteurs. Un simple chiffon entourant plusieurs fois le compteur fait l'affaire !

**L'association ne prendra plus en charge le remplacement de compteurs non protégés.**



## Prix de l'eau : 1,75€ le m<sup>3</sup>

Nos réseaux d'eau ont connu une année difficile. Nous avons en effet relevé plus de 15% de pertes, soit près de 360m<sup>3</sup> ! Ceci est dû pour partie à une fuite importante en début de saison sur le réseau distribuant le secteur B du Galgenfeld et pour partie aux fuites occasionnées par les gelées d'automne. Après une baisse en 2010, le coût du m<sup>3</sup> augmente donc. Toutefois, l'été pluvieux a limité la consommation et donc les factures.

## AJOS La vie de l'Association ...

### Mutations de parcelles :

3 procédures d'exclusion (2 au Galgenfeld et 1 au Giessen) ont été mises en œuvre jusqu'à leur terme et ont abouti au départ des jardiniers.

Cet hiver, 11 jardins du Galgenfeld et 3 jardins du Giessen ont changé de jardinier. Ces départs ne permettent pas de satisfaire les nombreuses demandes de jardin qui nous sont formulées.

### Projet d'extension du site du Galgenfeld :

Le projet d'extension du site du Galgenfeld prend corps. L'avant projet d'implantation des jardins sur cette parcelle (180 ares au nord du site actuel, derrière le verger école) est achevé. Le dossier sera prochainement soumis à la Ville.

### Ouverture de la buvette du Galgenfeld le 14 mai :

A l'occasion de l'ouverture de la buvette du Galgenfeld, nous organiserons une animation grillades ainsi qu'un échange de plants de légumes et fleurs. Régulièrement, des jardiniers apportent à la buvette du samedi (17h à 19h), des plants de légumes et fleurs. Venez discuter jardinage.

### Concours « Fleurs, fruits et légumes du jardin » :

Nous reconduisons ce concours les 25 juin, 30 juillet et 27 août. Les 12 lauréats se verront remettre des bons d'achat chez un maraîcher, d'une valeur unitaire de 12€. L'été dernier nous avons encore regretté le peu de participation des jardiniers de la Ruchertsmatt et du Giessen.

### 10<sup>ème</sup> concours des plus beaux jardins :

Cet été, nous organiserons le 10<sup>ème</sup> concours des plus beaux jardins. L'Association fera donc un effort supplémentaire pour récompenser les jardiniers de l'AJOS qui auront su présenter un jardin riche en variétés potagères et florales. Comme l'été dernier, le jury passera fin juillet ou début août pour évaluer le travail de chacun.

### Commande groupée de paille :

Les achats groupés de paille au printemps et à l'automne 2010 ont connu un réel succès. Plus de 310 bottes ont encore été livrées à l'automne. Nous renouvelerons ces opérations au printemps et à l'automne 2011.

# AG

## L'Assemblée Générale annuelle

se tiendra

**le vendredi 6 mai à 20 heures**

**Salle Sainte Barbe**

Comme chaque année, un exposé thématique précèdera cette réunion et nous remettrons leur prix aux lauréats du concours 2010 des plus beaux jardins.

**Nous comptons sur votre présence !**

## L'AJOS ouvre un forum jardinage sur le web ... <http://www.jardins-ouvriers-selestat.fr>

En mars 2011, avec le début du printemps, notre site web s'enrichira d'un forum « jardinage ». Vous pourrez y rencontrer d'autres jardiniers pour échanger des conseils de jardinage, trouver une réponse à un problème de culture, proposer l'échange de graines ou de replants ... ou partager votre savoir faire. Vos contributions et suggestions pour faire vivre notre site web et son forum sont les bienvenues !!!



### Une culture à essayer ... le Topinambour !

Cousin du tournesol, le topinambour (aussi appelé artichaut de Jérusalem, poire de terre ou encore truffe du Canada) est un légume qui mérite d'être cultivé dans un coin du jardin. Son goût fin rappelle le fond d'artichaut en plus sucré.

**Culture :** La plante étant gourmande, les tubercules laissés en terre sont petits et chétifs. Il convient donc de ne planter le topinambour qu'une seule année à la même place.

Planter de février à mi-avril, de préférence en bordure nord du jardin (pour l'ombre générée par ces plantes de 2m à 2,5m de haut), quelques tubercules fraîchement arrachés à 10 cm de profondeur et 50cm en tous sens.

Butter et pailler lorsque les feuilles atteignent 50cm. Arroser si les plants sont trop secs. Supprimer les feuilles lorsqu'elles sèchent à l'automne.

Le topinambour se conservant mal, récolter les tubercules au fur et à mesure des besoins de mi-octobre à mars en soulevant les souches à l'aide d'une fourche.

La plante est envahissante. Bien qu'arrachée avec tous les soins possibles, elle repousse avec abondance du plus petit tubercule oublié en terre et infeste longtemps le terrain. On élimine les repousses en faisant suivre la plantation de topinambours d'un légume destiné à être coupé souvent dans le cours de la saison, ou d'un autre qui demande de nombreux et énergiques binages. Le tubercule ne résiste alors pas et disparaît avant la fin de la saison.



### L'histoire du topinambour ...

Le topinambour est originaire d'Amérique du nord où les amérindiens avaient coutume de manger cru ce légume qu'ils nommaient "chiqueli". Les colons apprécièrent rapidement ce légume et en 1607, Marc LESCABOT, un jeune avocat picard qui a participé avec Samuel Champlain à la découverte du Canada rapporte cette plante d'Acadie .

Le légume est appelé "Canada", jusqu'en 1613. A cette date, six membres d'une tribu amazonienne, les Tupinambas (en français Toupinamboux) amenés comme curiosité à Paris auraient présenté à la Régente Marie de Médicis des tubercules. On attribua alors le nom de leur tribu à ce nouveau légume que l'on nomme aujourd'hui « topinambour ».

Le topinambour, poussant dans des régions tempérées à froides, s'est très bien adapté au climat européen. Contrairement à la pomme de terre introduite à la même époque et regardée avec suspicion puis rejetée, le topinambour a rapidement connu le succès à son arrivée en France.

Mais à mesure que la pomme de terre est acceptée, le topinambour soupçonné de transmettre la lèpre est rejeté à son tour, la forme irrégulière et sa peau brune marbrée faisant penser aux doigts déformés des lépreux.

Pourtant Parmentier, dans son traité sur « la culture et les usages des Pommes de terre, de la Patate et du Topinambour », publié et imprimé par ordre du roi en 1789, fait valoir les avantages que procure la culture de ce végétal. Au XVIIIème siècle la culture du Topinambour périclita et quand survient la grande disette de 1845 qui suivit l'épidémie de mildiou sur les pommes de terre, le topinambour a déjà quasiment disparu. Sa consommation reprend alors timidement mais les paysans le cultivent surtout pour nourrir les animaux domestiques.

Aujourd'hui ce légume est ancré dans l'inconscient collectif comme un légume de disette, ayant servi de légume de rationnement durant la seconde guerre mondiale, car non réquisitionné par les allemands. Sans doute les désagréments digestifs (risque de flatulences) dus à la présence d'inuline (glucide peu assimilable) en cas de grosse consommation ne sont-ils pas étrangers à cette mauvaise image du topinambour.



### Quelques idées de culture pour le printemps ...

**Début mars**, on peut semer les pois à grain rond (hâtif d'Annonay ...).

**Mi-mars**, on sème en caissette, sous tunnel ou châssis les premières laitues et batavia .

**Fin mars**, on repique les oignons jaunes et l'échalote. A cette époque, on peut semer en caissette, sous tunnel ou châssis laitue, batavia mais également fenouil ("Selma" par exemple), poirée (bette), céleri rave et à côtes, poireau d'automne ("jaune gros du Poitou"), chou brocoli précoce, chou-rave. On repique sous châssis les premiers plants de laitues du maraîcher. C'est aussi fin mars que l'on sème, si l'on dispose d'une serre tomates, poivrons, aubergines et physalis.

**Début avril**, on sème les épinards, les pois à grains ridés et dans la serre ou sous châssis, choux-fleurs, choux verts, concombres, courgettes et les premiers radis.

On attend la **mi-avril** pour semer en caissette, sous châssis, les fleurs annuelles (œillets d'Inde, capucines, immortelles, reines Marguerite...) ainsi que les melons.

**Fin avril**, lorsque le lilas fleurit, on plante les pommes de terre. C'est également la période pour semer en pleine terre panais, betteraves, scorsonère, endives, carottes.

**Début mai**, on met les dahlias en place.

La période d'intense activité débute alors. Mais on attendra généralement la mi-mai pour mettre en place, tomates, concombres et melons.

**Le cahier de jardinage de notre site web donne davantage d'informations. Consultez-le !**



### Cette saison, paillez ...

Au printemps, couvrez après plantation vos plates bandes de fraises, framboises, tomates, courges, melons, concombres, dahlias ... avec quelques centimètres de paille. La terre ne se tassera pas vous permettant ainsi d'arroser plus aisément, les mauvaises herbes se feront rares et le sol conservera son humidité.



## Le point sur un désherbant bien connu ...

Les fiches de l'Association des jardins Ouvriers de Sélestat  
<http://www.jardins-ouvriers-selestat.fr>

Nombreux sont les jardiniers à encore utiliser un produit dit miracle : **le roundup®**. Dans de récents spots publicitaires, un chien, heureux de vivre, se saisit d'un arrosoir et verse ce désherbant sur une plante qui a eu l'audace de pousser au-dessus de l'os qu'il avait enterré. La plante fane instantanément et miracle, le chien retrouve son os et le dévore ...

Ceci revient à nous envoyer un message caché du genre : le roundup® est un produit sans danger pour l'environnement et notre santé, puisqu'il laisse parfaitement consommable l'os qu'avait enterré le chien !

Or, les sociétés qui fabriquent et commercialisent ce produit ont été condamnées pour publicité mensongère comme le retrace l'encart ci-contre.

### C'est quoi le roundup® ?

Le Roundup®, commercialisé par la société MONSANTO à partir de 1975, est un **herbicide systémique total et non sélectif**.

La substance active principale est le **glyphosate** qui permet l'extermination totale de toutes les plantes aspergées. En plus du glyphosate, les produits Round-up® comportent des **adjuvants** (produits ajoutés à un autre pour en renforcer l'action) qui augmentent la pénétration du pesticide dans les cellules de la plante.

### Comment agit le roundup® ?

Lors de l'épandage de Roundup® sur une plante, celle-ci va absorber le produit chimique au niveau des feuilles. Le produit va ensuite passer dans la sève de la plante et entraîner une contamination générale de l'organisme. Le glyphosate va ensuite se concentrer au niveau des racines et perturber la production de chlorophylle et d'hormones de croissance de la plante, entraînant la mort de celle-ci.

### Un produit dangereux pour la nature ?

La persistance du glyphosate dans les sols est variable : des persistances de 335 jours à 3 ans ont été mesurées.

Du fait de l'utilisation intensive du Roundup®, certaines herbes sont devenues résistantes au glyphosate par mutation naturelle.

On retrouve le glyphosate et certains produits de sa dégradation dans les eaux de 55% des nappes superficielles et 2,7% des nappes souterraines françaises.

### Un produit dangereux pour l'homme ?

L'étude française de l'équipe du Professeur Gilles-Eric SERALINI (Président du conseil scientifique du comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique) publiée dans la revue scientifique américaine de renom « Chemical Research in Toxicology », met en évidence la nocivité du produit sur les cellules humaines. Cette étude, certes critiquée par l'AFSSA notamment pour des raisons méthodologiques et pour l'interprétation des résultats, montre que des formulations de Roundup® agissent à des doses infinitésimales et qu'elles programment la mort cellulaire en quelques heures. Selon cette étude, elles entraînent également des dommages des membranes et de l'ADN des cellules humaines.

Les agences réglementaires classent les herbicides à base de glyphosate comme étant « non cancérigène pour l'homme ». Pourtant certaines études récentes tendraient à montrer une corrélation entre usage du glyphosate et cancers.

De nombreux chercheurs relèvent l'absence manifeste d'évaluation des risques. D'autre part, les conditions d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits Roundup® sont contestées.

### Et dans nos jardins ?

Appliquons le principe de précaution et bannissons ce produit qui est potentiellement dangereux pour notre santé. Pour le remplacer la binette et un peu d'huile de coude feront le nécessaire.

Pensez également au paillage qui évitera la levée des « mauvaises herbes ».

Les utilisateurs inconditionnels du produit devront impérativement respecter les préconisations liées à ce produit, notamment vestimentaires (gants, blouse, masque), ce qui est rarement fait par les jardiniers amateurs.

Reprenons le souhait émis dans l'AJOS infos de juillet 2009  
**« bienvenue dans nos jardins sans pesticides ».**

*Les dirigeants des sociétés MONSANTO (producteur du Roundup®) et de SCOTTS France (distributeur du Roundup®) ont été condamnés le 26 janvier 2007 par le tribunal correctionnel de Lyon à 15 000 € d'amende, et diverses peines complémentaires pour publicité mensongère. Le 29 octobre 2008, la cour d'appel de Lyon a confirmé la culpabilité des 2 dirigeants et confirmé les peines infligées aux entreprises. Les deux dirigeants et les deux entreprises ont formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la cour. Par un arrêt du 9 octobre 2009, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation a rejeté leur pourvoi, validant ainsi la décision de Lyon : la condamnation pour publicité mensongère est désormais définitive. La justice a donc considéré comme constituant le délit de publicité mensongère ou de nature à induire en erreur le consommateur les allégations environnementales suivantes concernant le Roundup® :*

- 100% biodégradable ou biodégradable
- propre
- respecte l'environnement
- efficacité et sécurité pour l'environnement utilisé selon le mode d'emploi Roundup®, ne présente pas de danger particulier pour l'homme et les animaux domestiques.

